

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou
Sous-directions des Personnels
et de la Formation



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة مولود معمري تيزي وزو
المديرية الفرعية للمستخدمين و التكوين

**PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT
DES ELECTIONS DU 27/09/2022
CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE
DE L'UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU.**

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Sept du Mois de Septembre (27/09/2022), l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou a procédé à l'organisation des élections pour élire les élus représentants des personnels au comité technique de l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou.

Etaient présents les membres de bureau de vote central:

-Mr CHALALI Karim (Président).

-Mme ALLAL CHERIF Radhia ép - KHENDEK (Présidente adjoint).

-Mr TIHAMOUNINE Toufik (Secrétaire).

-Mme AISSANI Chahrazad ép- ACHAB (Secrétaire Adjoint).

Le scrutin a débuté à 9h00 et a pris fin à 14h00, ensuite les membres de bureau central de vote ont procédé au dépouillement public, et on a enregistré les résultats suivants :

- -Nombre d'inscrits : **51**
- -Nombre de votants : **27**
- -Nombre de bulletin nuls : **00**
- -Nombre de suffrage exprimés : **27**
- -Taux de participation : **53.00 %**

Nombre de voix obtenu par chaque candidat.



Nom et Prénom	Nombre de voix obtenu	Classement
MOHIA Yacine	14	1
MEKDOUD Mustapha	12	2
KEHRI Samir	06	3
HADID HADDI	06	4
ABELA Redouane	05	5
DICHE Arezki	04	6
AIT NAMANE Nouria ép- HAMAIDI	04	7
YOUNSI Feraht	03	8
BOUABEDELLEH Saliha	02	9
RECHAM Lyes	00	10

-Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administrations publiques. Le classement est établie par ordre décroissant du nombre de voix obtenues, et les candidats ayant obtenus le même nombre de voix, le classement se fera par ancienneté dans le grade et l'ancienneté générale.

-Conformément aux dispositions de l'article 07,45,46 du même décret, le scrutin est validé, sont déclarés élus représentants des personnels au comité technique de l'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, les Dix (10) premiers candidats, dont les Cinq (05) premiers sont des membres élus titulaires et les Cinq (05) suivant sont des membres élus suppléants.

Ce procès verbal a été dressé en (02) deux exemplaires .

Le Secrétaire du bureau de vote

Mr TIHAMOUNINE Toufik

Le Président du bureau de vote

Mr CHALALI Karim